Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260202-2026_02_08-DE

Délibération n°2026-02-08

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
29/01/2026
Date d'affichage :
29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 2 février à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Servane DUCHESNE (donne procuration à Marie BERTHET), Mickaël HERRMANN (donne procuration à Christine GAILLARD), Florence HERVE (donne procuration à Hervé LANOE) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Isabelle LE BAUD

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOM

Par délibération du 3 février 2025, le conseil municipal a décidé d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public routier (RODP) par les réseaux et installations de communications électroniques.

Pour l'année 2025, le montant de la RODP s'élève à 2 372,32 €, ainsi calculée :

		2025	
	qté	**tarif**	**montant**
artères aériennes (km)	12.559	64.87 €	814.74 €
artères en sous-sol (km)	30.013	48.65 €	1 460.27 €
emprise au sol armoires (m²)	3	32.44 €	97.31 €
			2 372.32 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à réclamer auprès d'Orange la redevance due au titre de l'année 2025 pour un montant de 2 372,32 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à réclamer auprès d'Orange la redevance due au titre de l'année 2025 pour un montant de 2 372,32 €
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE